

# Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du [30/04/2022]

Association [ Pinsac loisirs]

Domiciliée au [Mairie de Pinsac 46200 Pinsac]

Les membres de l'association [Pinsac Loisirs] se sont réunis lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du [30/04/2022], à [10h], à la [salle des fêtes de Pinsac], sur convocation préalablement adressée par [mail...], le [15/04/2022], par [ le secrétaire], dans les formes et délais conformes aux dispositions statutaires.

[19 adhérents présents, 7 membres du conseil d'administration présents et 18 bon pour pouvoir] membres étaient présents ou représentés, sur un total de [44] membres de l'association ; conformément aux conditions de quorum mentionnées dans les statuts, l'assemblée générale ordinaire annuelle peut donc valablement délibérer. Une feuille de présence est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale ordinaire est présidée par [Madame/] [Monteil Françoise], en sa qualité de présidente de l'association.

La présidente rappelle que l'assemblée générale ordinaire est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport moral du président
- Approbation des comptes de l'exercice clos
- Détermination du montant de la cotisation annuelle

Lorsque l'ordre du jour prévoit l'élection de nouveaux dirigeants

- Renouvellement des dirigeants

Le président fait une lecture du rapport de la présidence, et communique à l'assemblée les documents utiles ; le débat s'ouvre sur les différentes délibérations à l'ordre du jour : [ compte rendu ci joint].

Au terme des débats, le président propose à l'assemblée de voter les résolutions suivantes :

### **Première résolution : Approbation du rapport moral du président**

L'assemblée générale prend acte et approuve le rapport moral fait par le président lors de la réunion. L'assemblée générale donne quitus au président pour l'exercice écoulé.

Mise au vote [ à main levée], cette résolution est [adoptée ] à [26 voix présentes]

### **Deuxième résolution : Approbation des comptes de l'exercice clos**

L'assemblée générale prend acte du rapport financier fait par le trésorier lors de la réunion, et approuve les comptes de l'exercice clos du [29/04/2022]. L'assemblée générale donne quitus au trésorier pour l'exercice écoulé.

Mise au vote [ à main levée], cette résolution est [adoptée ] à [26 voix présentes]

### **Quatrième résolution : Détermination du montant de la cotisation annuelle**

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant de la cotisation annuelle pour l'année à venir à 10€

Mise au vote [ à main levée], cette résolution est [adoptée ] à [26 voix présentes]

Lorsque l'ordre du jour prévoit l'élection de nouveaux dirigeants

### **Cinquième résolution : Renouvellement des dirigeants**

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des dirigeants suivants :

- [/ Madame] [Monteil Françoise ], [présidente]
- Madame Capelle Catherine (vice présidente)
- [Monsieur ] [Smadja hervé], [secrétaire]
- Madame] [chauvreau vanessa ], [vice secrétaire ]
- [Madame Garcia Isabelle, trésorière---madame Leymarie Monique vice trésorière,
- Mr Fesselmeyer Michel vice trésorier

- Mr Belie Michel, Md Tillol Isabelle, Mr Vaslin Pierre, Mr Brajer Philippe

Ayant pris en considération les candidatures présentées à cet effet préalablement à la réunion de l'assemblée générale, l'assemblée générale a élu les dirigeants suivants

Md Monteil Françoise présidente Md Capelle Cathy (vice présidente) Mr Smadja Hervé secrétaire –  
Md Garcia Isabelle trésorière-

Md Vanessa Chauvreau vice secrétaire-, Md Monique Leymarie vice trésorière, Mr Fesselmeyer Michel vice trésorier

Mr Belie Michel Md Isabelle Tillol Mr Vaslin Pierre Mr Brajer Philippe

Mise au vote [à main levée], cette résolution est [adoptée ] à [26 voix présentes]

La séance est levée à 11H30

Fait le 30/04/2022, à Pinsac.

Le président

[Monteil Françoise]

[SIGNATURE]

Le secrétaire

[Smadja Hervé]

[SIGNATURE]